

Eléments de langage sur l'éducation en situations d'urgence, INEE et le développement des Normes minimales d'INEE

L'éducation en situations d'urgence

- Les guerres et les catastrophes naturelles privent des générations entières des connaissances et des opportunités que peut offrir l'éducation. Dans les situations d'urgence, de crise chronique et de début de reconstruction, l'éducation doit être comprise dans son acception la plus large, c'est à dire celle qui assure le bien-être, crée des opportunités d'apprentissage et permet l'épanouissement général (social, émotionnel, cognitif et physique) des personnes touchées par des conflits et des catastrophes.
- L'éducation est un droit. Ce droit est inscrit dans un grand nombre de conventions internationales sur le droit humanitaire et les droits humains, notamment les Conventions de Genève qui s'appliquent en temps de guerre, la Convention sur les droits de l'enfant, la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que de nombreux autres instruments juridiques régionaux qui portent sur les droits fondamentaux.
- L'éducation en situation d'urgence est une nécessité qui peut à la fois permettre de survivre et de sauver des vies, en apportant à l'individu une protection physique, psychosociale et cognitive. En période de crise, elle permet de vivre en offrant une structure sociale, la stabilité et un espoir en l'avenir, surtout pour les enfants et les adolescents, et elle représente une pièce maîtresse dans la stabilité économique future d'un pays. Elle permet aussi de se remettre d'expériences douloureuses grâce à l'acquisition de compétences et permet de soutenir la résolution des conflits et la construction de la paix. L'éducation en situation d'urgence sauve des vies en protégeant directement ceux qui en bénéficient de l'exploitation ou de la maltraitance et en diffusant des messages de survie importants comme le danger que représentent les mines anti-personnelles ou la prévention du VIH/SIDA.
- Ce sont les communautés qui font de l'éducation une priorité. En situation d'urgence, ce sont souvent elles qui relancent l'enseignement/l'école sous une forme ou une autre. Un exercice qui peut, toutefois, s'avérer difficile à poursuivre en temps de crise en raison de la faiblesse des capacités locales et de l'insuffisance des ressources. Les situations d'urgence offrent des opportunités pour améliorer la qualité de l'éducation et de faciliter l'accès à l'instruction.
- La réponse apportée par l'éducation en situation d'urgence est axée sur la satisfaction des besoins réels des populations affectées, ainsi que sur l'enseignement formel. Ces besoins changent en fonction des phases et des situations :
 - La phase aigue/de fuite/déplacement : diffusion d'informations et de messages cruciaux, par exemple sur les risques que présentent les mines, les risques sur la santé et l'environnement, etc., et insistance sur les éléments psychosociaux et récréatifs ;
 - La phase chronique ou d'adaptation : mise en place d'un apprentissage organisé, formel et non formel, avec messages et thèmes axés sur la préparation

- des populations (déplacées) au retour, l'avenir, les éléments de risque ainsi que l'éducation basée sur le rétablissement de la paix et les droits de l'homme
- La phase de retour, de réintégration et de réhabilitation : foi en l'avenir, reconstruction et amélioration de l'ensemble du système éducatif. Sans minimiser l'importance des dégâts qu'a pu subir le système éducatif, cette phase doit exploiter les opportunités positives qui se présentent au lendemain d'une situation d'urgence. Ces opportunités impliquent, entre autres, le développement de stratégies et de pratiques plus équitables en matière de genre ainsi que la révision de programmes d'études et de méthodes pédagogiques autrefois controversés, d'où la nécessité de disposer d'un délai suffisamment long pour concevoir les programmes d'enseignement, assurer la formation des enseignants et atteindre progressivement les nouveaux objectifs qui ont été définis.
 - Le potentiel des enfants et des jeunes en terme d'apprentissage, de coopération et de contribution à la société est énorme. Il peut être constructif ou destructeur ; les enfants et les jeunes qui n'ont aucune perspective d'avenir réjouissante ni source d'inspiration positive constituent une cible facile pour les milices ou pratiquent des activités parallèles souvent néfastes. Toute société repose sur la génération qui doit progressivement lui succéder, et aucune société ne peut se permettre de perdre le potentiel créatif de sa jeunesse ; ce potentiel doit être protégé et préservé, même en temps de crise. Parallèlement, en cas de conflit, le système éducatif peut être mêlé aux problèmes qui ont provoqué la situation d'urgence. Refuser l'accès à l'éducation à certains groupes peut être une arme ; on peut aussi se servir de l'éducation pour éradiquer certaines langues, traditions, formes artistiques et pratiques religieuses ou culturelles. Les manuels scolaires peuvent être manipulés à des fins politiques. Aussi, en dépit du rôle crucial qu'elle peut jouer dans le processus de réconciliation et de reconstruction, l'éducation a un pouvoir destructeur qu'il ne faut pas négliger.

Les obstacles à une éducation de qualité constituent une menace pour la paix de demain

- Les difficultés rencontrées pour dispenser l'éducation en situations d'urgence sont nombreuses. Elles vont des problèmes de manque d'accès, de qualité et de coordination à l'exclusion de groupes de population spécifiques comme les filles ou les adolescents. En ce qui concerne l'accès à l'éducation par exemple, 80 pour cent des 113 millions d'enfants en âge d'être scolarisés, mais qui ne sont pas inscrits à l'école, vivent dans des pays qui traversent une période de crise ou de post-crise.¹ Le second problème majeur est l'absence de financement : en général, l'éducation en situation d'urgence est perçue non comme une priorité humanitaire, mais comme une activité de développement à long terme.
- Ces difficultés provoquent l'effondrement du système éducatif. Les enfants et les adultes non scolarisés sont condamnés à vivre dans la pauvreté et la violence et n'ont pas les aptitudes plus complexes nécessaires pour contribuer pacifiquement à leur réintégration et la reconstruction et au développement durable de leur société. En effet, sans la stabilité et la structure sociale qu'apporte l'éducation dans les situations d'urgence, les enfants et les adolescents sont plus exposés à l'exploitation et aux exactions comme les enlèvements, l'enrôlement forcé dans les groupes armés et les violences sexuelles et autres abus liés au genre. L'endroit où se

¹ Emily Vargas Baron, The RISE Institute.

déroule l'apprentissage, qu'il soit formel ou non formel, constitue la structure sociale la plus importante dans la vie d'un jeune. Dans un contexte caractérisé par la perte d'êtres chers et des bouleversements, l'absence d'apprentissage et de scolarisation peut rendre le conflit encore plus douloureux.

L'initiative pour le développement des Normes Minimales : le Groupe de Travail sur les normes minimales pour l'Education en situation d'urgence et le Projet Sphère

- Le Réseau Inter Agences pour l'Education d'Urgence est un réseau mondial, ouvert composé d' ONG, d'agences des Nations Unies, de bailleurs de fonds, de praticiens, de chercheurs et de représentants des populations affectées oeuvrant ensemble dans un contexte humanitaire et de développement pour garantir le droit à l'éducation dans les situations d'urgence ou de reconstruction post-crise. L'INEE est composé de 1 100 individus et organisations. Pour plus d'information, visitez : www.ineesite.org
- Ces dernières années, une conscience plus forte de l'importance des programmes d'éducation formelle et non formelle dans les situations d'urgence s'est développée, avec deux enjeux majeurs : comment garantir un certain niveau de qualité et de responsabilité de l'éducation en situation d'urgence et comment intégrer l'éducation aux priorités de la réaction humanitaire. En 2002, l'INEE a décidé de s'inspirer de l'exemple du Projet Sphère pour atteindre ces deux enjeux. Initié en 1997 par un groupe d'ONG humanitaires et par le mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, le Projet Sphère repose sur deux convictions majeures : l'obligation de prendre toutes les mesures possibles pour alléger les souffrances humaines provoquées par les catastrophes et les conflits, et le droit pour toute personne sinistrée de vivre dans la dignité et donc de bénéficier d'une assistance. La Charte humanitaire de Sphère définit les principes de base qui régissent l'action humanitaire et réaffirme le droit des populations frappées par des catastrophes à bénéficier d'une protection et d'une assistance. Les normes minimales couvrent les secteurs de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la sécurité alimentaire, la nutrition et l'aide alimentaire, l'hébergement, l'implantation des personnes, les produits autres que les denrées alimentaires ; et enfin, les services de santé. Elles ont pour but d'améliorer la qualité de l'assistance apportée aux populations frappées par des catastrophes et de renforcer la responsabilité des Etats et des agences humanitaires. Le manuel qui contient la Charte humanitaire et les Normes minimales ne traite pas des services éducatifs.
- Prenant exemple sur le projet Sphère, pour faire de l'éducation l'une des principales composantes de la réaction d'urgence et mettre au point un outil d'action efficace pour satisfaire le droit des populations sinistrées à bénéficier d'une éducation, un Groupe de Travail sur les normes minimales pour l'éducation en situation d'urgence a été mis sur pied au sein de l'INEE, en 2003, afin de faciliter le développement de normes minimales globales pour l'éducation d'urgence. Ce groupe de travail était composé de 13 organisations ayant une expérience reconnue dans l'éducation en situation de crise et de début de reconstruction :
 - CARE Canada, CARE USA, Catholic Relief Services, International Rescue Committee, Norwegian Church Aid, Norwegian Refugee Council et Norway United Nations Association, Save the Children UK, Save the Children USA, the Foundation for the Refugee Education Trust, UNESCO, HCR, UNICEF et World Education/The Consortium.

- Un coordonnateur a été recruté en juin 2003 pour piloter le processus ; il est membre du Comité International de Secours (International Rescue Committee).
 - Le financement du développement et de la mise en œuvre des normes minimales a été assuré par l'Académie pour le Développement de l'Éducation (AED) et le Global Portal Learning, BEFARe, l'ACDI (Canadian International Development Agency), le CRS (Catholic Relief Services), le Comité International de Secours (IRC), l'Alliance internationale Save the Children, Save the Children Norvège, la Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA), l'UNESCO, le HCR, l'UNICEF, l'USAID et la Banque mondiale. Des centaines d'organisations ont également grandement contribué à ce processus, en ne ménageant ni le temps ni la disponibilité de leur personnel, ainsi que d'autres ressources.

- Comme la communauté humanitaire connaît bien les normes minimales du projet Sphère et les utilise fréquemment, l'INEE a repris les définitions des normes minimales, des indicateurs et des notes d'orientation du projet Sphère :
 - *Normes minimales* : elles définissent le niveau minimum de services que l'assistance humanitaire doit assurer.
 - *Indicateurs* : ce sont les signaux qui indiquent si la norme a été atteinte. Ils servent d'instruments de mesure et de diffusion de l'impact ou du résultat des programmes, ainsi que du processus ou des méthodes qui ont été appliqués. Ces indicateurs peuvent être qualitatifs ou quantitatifs.
 - *Notes d'orientation* : elles englobent les aspects spécifiques à prendre en compte lors de l'application des normes dans différentes situations et contiennent des recommandations pour résoudre des difficultés pratiques et donner des conseils sur des questions prioritaires. Elles peuvent aussi traiter de problèmes cruciaux se rapportant aux normes ou aux indicateurs, ou mentionner d'éventuels dilemmes, controverses ou insuffisances sur des connaissances actuelles.

- Les normes minimales de l'INEE servent de dénominateur commun (parce que présentant un langage et un cadre de référence communs) à la communauté internationale, en fournissant des conseils et des outils permettant de définir un niveau minimum de services éducatifs de qualité. Elles peuvent contribuer à renforcer la responsabilité et la prévisibilité des acteurs de la scène humanitaire, et partant, la coordination entre les partenaires, notamment les autorités éducatives. Ce sont des outils de renforcement des capacités et de formation qui permettront d'améliorer la qualité de l'aide à l'éducation et contribueront à renforcer la détermination des ministères de l'éducation à tout mettre en œuvre pour que les normes minimales soient appliquées. Les normes minimales constitueront un instrument efficace et concret pour faire de l'éducation la réaction prioritaire auprès des organisations humanitaires, des pouvoirs publics, des donateurs et des populations sinistrées. De surcroît, l'établissement de normes définissant le niveau minimum de services éducatifs à atteindre, en même temps que des indicateurs et des notes d'orientation sur la manière de maintenir ces normes, dotera les gouvernements et les travailleurs humanitaires des outils nécessaires pour atteindre l'objectif d'Éducation pour Tous et ceux du Millénaire pour le développement. Par ailleurs, le processus de concertation pour le développement et la mise en œuvre de ces normes devrait consolider la communauté des éducateurs et des travailleurs

humanitaires en rassemblant bénéficiaires, praticiens, décideurs et universitaires autour d'une discussion sur les meilleures pratiques.

Elaboration des normes minimales globales : Partir de zéro

- En 2003, le Groupe de Travail de l'INEE s'est attaché à élaborer des normes, des indicateurs et des notes d'orientation susceptibles de définir un niveau minimum de qualité et d'accès à l'éducation dans une situation d'urgence et de début de reconstruction. Plus de 2.250 personnes issues de plus d'une cinquantaine de pays ont contribué à l'élaboration de ces normes minimales. Ces normes minimales ont été élaborées, débattues et finalisées au cours d'un processus consultatif étayé par :
 1. des contributions émanant d'une consultation en ligne via la liste de diffusion de l'INEE ;
 2. des consultations aux niveaux communautaire, national, sous-régional et régional ;
 3. un processus de révision par les pairs.

Les informations recueillies à chaque étape ont permis de poursuivre le processus.

- Ce modèle s'inspire des leçons tirées du processus de gestion du Projet Sphère et il privilégie une prise de décision élargie, transparente, économique et basée sur la consultation. Le caractère inclusif de l'initiative INEE sur les normes minimales en est un exemple concret. Alors que le Projet Sphère était une initiative pilotée par des ONG, le Groupe de Travail se compose aussi bien d'agences des Nations Unies que d'ONG. Il a déployé des efforts considérables pour assurer la participation active des représentants de toutes les couches de la société - foyers, écoles et communautés, autorités locales, ministères, agences de financement et organes de mise en œuvre - à ce processus de consultation afin de susciter l'intérêt des partenaires du monde de l'éducation et de les amener à y adhérer complètement.
- La liste de diffusion de l'INEE / *Processus de consultation en ligne* : pas moins de 800 membres de l'INEE (à l'époque) ont également participé à l'élaboration des normes minimales par le biais des consultations à travers la liste de diffusion de l'INEE. Les questions posées, dont certaines sont reprises ci-dessous, ont suscité de nombreuses réponses qui ont fait l'objet d'échanges avec les membres de l'INEE sur la liste de diffusion et ont aussi été soumises aux délégués avant chaque consultation régionale :
 - Quel devrait être le nombre d'élèves par enseignant visé par les normes ?
 - Les programmes d'enseignement doivent-ils aborder le problème des obstacles à la scolarisation des filles ?
 - La ms\$e en place d'un service alimentaire à l'école augmenterait-il le taux d'inscription, en particulier chez les filles ?
 - Est-il nécessaire d'établir un code de conduite pour les enseignants dans les situations d'urgence ?
 - Combien d'élèves doivent se partager un livre ?
 - Les enseignants doivent-ils s'engager à dispenser un enseignement de qualité avec ou sans un soutien financier ?
- *Consultations aux niveaux communautaire, national, sous-régional et régional* : Les membres de l'INEE autour du monde ont coordonné plus de 110 consultations

locales, nationales et sous-régionales dans 47 pays afin de recueillir des contributions et des informations auprès de plus de 1.900 représentants des communautés affectées, y compris des élèves, des enseignants et autres personnels éducatifs, des ONG, des membres de gouvernement et des fonctionnaires des Nations Unies, des bailleurs de fonds et des universitaires (vous pouvez trouver des informations sur les détails de ces consultations (lieu, dates, organisations représentées) sur www.ineesite.org/standards).

Les résultats de ces consultations ont été insérés dans les quatre consultations régionales qui ont eu lieu entre janvier et mai 2004, et qui couvraient l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine, le Moyen Orient et l'Europe. Pour élaborer les normes minimales régionales, les délégués aux consultations régionales se sont basés sur les normes, indicateurs et notes d'orientation élaborés lors des consultations nationales et locales, ainsi que sur plus de 100 réponses données sur la liste de diffusion de l'INEE. Parmi les 137 délégués de ces consultations régionales figuraient des représentants des populations sinistrées, des ONG locales et internationales, des gouvernements et des agences des Nations Unies de 51 pays.

La Consultation collective africaine : La Consultation collective africaine sur les normes minimales pour l'éducation en situations d'urgence s'est tenue du 21 au 23 janvier 2004, à Nairobi, au Kenya. Elle était organisée par CARE Canada et le Norwegian Church Aid, et financée par l'ACDI et la SIDA. Préalablement à cette rencontre régionale, se sont tenues 29 consultations locales, regroupant plus de 525 personnes venant de villes, collectivités et camps de réfugiés de 14 pays d'Afrique.

La Consultation collective asiatique : Cette Consultation collective s'est tenue du 21 au 23 avril à Katmandou, au Népal. Elle était organisée par l'Alliance internationale Save the Children, avec le soutien de l'UNESCO, de Save the Children Norway, de la SIDA et de l'Alliance internationale Save the Children. Près de 650 participants ont pris part à 44 consultations locales et nationales. Ces consultations, qui ont abouti à l'élaboration de plus de 200 normes, ont eu lieu dans 25 villes, villages et camps de réfugiés de dix pays différents.

La Consultation collective d'Amérique latine et des Caraïbes : La Consultation collective d'Amérique latine et des Caraïbes s'est tenue du 5 au 7 mai à Panama City, sous l'égide de l'UNICEF, et a été financée par l'UNICEF et la SIDA. En amont de cette consultation régionale, les délégués ont tenu 22 consultations nationales et locales réunissant plus de 360 délégués de 12 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

La Consultation collective du Moyen Orient, d'Afrique du Nord et d'Europe : La Consultation collective du Moyen Orient, d'Afrique du Nord et d'Europe s'est tenue du 19 au 21 mai à Amman, en Jordanie. Elle a été co-organisée par l'UNESCO et le HCR. Pour s'y préparer, les délégués ont tenu 24 consultations nationales et locales réunissant plus de 300 personnes de huit pays du Moyen Orient, d'Afrique du Nord et d'Europe.

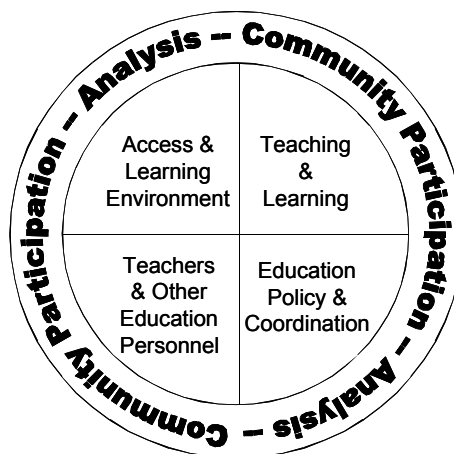
- *Le Processus de rédaction et d'évaluation par les pairs* : La dernière phase de cette initiative basée sur la consultation était le processus d'évaluation par les pairs, qui a eu lieu au cours de l'été 2004 et a vu la participation de plus de 40 experts. Les membres du Groupe de Travail de l'INEE et le Facilitateur des pairs ont analysé les quatre groupes de normes régionales qu'ils ont affinés pour produire un groupe de

normes mondiales. Le facilitateur des pairs a ensuite eu une 'consultation virtuelle' avec les experts de l'évaluation par les pairs, un groupe constitué de spécialistes en matière d'éducation, de santé, de travail humanitaire et de protection issus d'ONG, d'agences des Nations Unies et de gouvernements, ainsi que d'institutions académiques et de recherche. En septembre 2004, la version finale des normes minimales a été mise en ligne sur le site Web de l'INEE, et les membres ont été invités à faire leurs commentaires. Compte tenu de la nécessité de préserver l'intégrité de ce processus hautement consultatif, l'INEE n'a pris en compte que les modifications qui n'avaient aucune incidence sur l'essence même des normes, indicateurs et notes d'orientation. Les normes étant censées être un outil vivant, les commentaires les plus pertinents font actuellement l'objet d'une compilation en vue d'une révision future.

- Le manuel sur les *Normes minimales pour l'éducation en situations d'urgence, de crises et de début de reconstruction* a été présenté au Cap, en Afrique du Sud, lors de la seconde consultation globale inter agences de l'INEE pour l'éducation en situations d'urgence et de début de reconstruction, qui a eu lieu du 2 au 4 décembre 2004. Le manuel a été bien accueilli par les délégués et le processus de consultation sur lequel reposait l'élaboration des normes a été jugé aussi important que le résultat lui-même.

Contenu des normes minimales

- Les normes minimales pour l'éducation en situations d'urgences, de crise et de début de reconstruction s'inspirent des principes fondamentaux de la Convention sur les droits de l'enfant, du Cadre d'action de Dakar sur l'Education pour tous (2000), des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de la Charte humanitaire du projet Sphère. Elles ont été conçues par des partenaires représentant des secteurs divers et elles sont issues de situations d'urgence et de reconstruction rencontrées de par le monde. Elles peuvent donc être utilisées dans des interventions d'urgence, dans le cadre d'une préparation à des situations d'urgences et des actions de promotion humanitaire ; elles peuvent également s'appliquer dans des situations très diverses telles que les catastrophes naturelles et les conflits armés. Ces normes servent de repère et s'adaptent aux besoins exprimés au niveau qui importe le plus, celui de la communauté, tout en constituant un cadre de travail harmonisé au sein duquel il est possible de coordonner les activités initiées par les pouvoirs publics et autres autorités d'un pays, les agences de financement et les agences nationales et internationales évoluant dans le domaine de l'éducation. Les normes minimales sont regroupées en cinq catégories :
 - *Normes minimales communes à toutes les catégories* : cette catégorie couvre les aspects essentiels de la participation des communautés et de l'utilisation des ressources locales lorsqu'il s'agit d'appliquer les normes citées dans ce manuel, pour s'assurer que les interventions éducatives d'urgence sont basées sur une évaluation initiale, suivie d'une intervention appropriée, d'un pilotage continu et, pour finir, d'une dernière évaluation.



- *Accès à l'éducation et environnement d'apprentissage* : cette catégorie met l'accent sur les partenariats susceptibles de faciliter l'accès aux opportunités offertes en matière d'apprentissage et le rapprochement avec des secteurs tels que la santé, l'eau et l'assainissement, l'aide alimentaire (la nutrition) et l'hébergement, afin de garantir la sécurité et le bien-être physique, intellectuel et psychologique des personnes sinistrées.
 - *Enseignement et apprentissage* : ces normes portent sur des éléments-clés susceptibles de contribuer à un enseignement et à un apprentissage efficaces comme : 1) les programmes d'études, 2) la formation, 3) l'enseignement et 4) l'évaluation.
 - *Enseignants et autres personnels éducatifs* : ces normes portent sur l'administration et la gestion des ressources humaines dans le domaine de l'éducation, c'est-à-dire le recrutement et la sélection, les conditions de travail, le contrôle et le soutien.
 - *Politique éducative et coordination* : ces normes portent sur la formulation et la promulgation des politiques, leur planification et leur mise en œuvre, ainsi que leur coordination.

- Il convient de rappeler que toutes ces catégories sont interdépendantes et qu'il faut souvent procéder à une analyse parallèle des normes décrites dans une catégorie et de celles présentées dans d'autres catégories. Les notes d'orientation établissent, s'il y a lieu, un lien avec d'autres normes, indicateurs et notes d'orientation en rapport avec elles. Par ailleurs, des questions transversales telles que les droits de l'homme, les droits de l'enfant, les inégalités entre hommes et femmes, le droit des populations à participer, le VIH/SIDA, les handicaps et la vulnérabilité ont été intégrées aux normes qui y correspondaient au lieu d'être traitées à part.

- *Calendrier* : La durée d'utilisation de ces normes minimales dépend, en grande partie, des circonstances. Ces normes s'appliquent en effet à un large éventail de situations d'urgence, depuis la première réaction post-crise jusqu'au début de la reconstruction, et s'adressent par ailleurs à divers publics. Les indicateurs présentés dans ce manuel ne s'appliquent pas de façon universelle à toutes les situations, ni à tous les utilisateurs potentiels. La mise en œuvre de l'une des normes ou de l'un des indicateurs spécifiés peut prendre des semaines, des mois, voire des années. Dans certains cas, elle se fera sans aide extérieure et dans d'autres, elle nécessitera la collaboration active des autorités éducatives et d'autres organismes. En appliquant ces normes et indicateurs, il est important que l'ensemble des acteurs concernés convienne d'un calendrier qui détermine la durée d'application de ces normes et indicateurs, ainsi que le délai fixé pour l'obtention des résultats.

- *Champ d'application et limites* : Les normes énoncées dans les différents chapitres ne sont pas autonomes, bien au contraire. Il y a néanmoins une différence, inévitable, entre la formulation de normes universelles et leur application pratique. Chaque situation est différente. C'est pour cette raison que l'ensemble de ce processus d'élaboration repose sur une large participation, à tous les niveaux, des personnels humanitaires, des éducateurs, des pouvoirs publics, des autorités éducatives, des acteurs de la société civile et des personnes sinistrées de contextes régionaux, nationaux ou locaux divers. Dans certains cas, des facteurs locaux empêchent la mise en œuvre des normes minimales et des indicateurs clés. Il convient alors d'identifier les causes du décalage qui existe entre les normes et les indicateurs présentés dans ce manuel et ceux réalisés dans la pratique, d'en

expliquer les raisons, et de proposer les changements nécessaires pour mettre fin à ce décalage.

- Les normes minimales d'INEE ne résoudre certes pas tous les problèmes rencontrés dans le cadre des interventions éducatives, mais elles n'en constituent pas moins un outil que les agences humanitaires, les pouvoirs publics et les populations locales peuvent utiliser pour rendre plus efficace et améliorer la qualité de leur assistance en matière d'éducation et, partant, améliorer de façon significative le sort des personnes frappées par des catastrophes. Le manuel sur les normes minimales constitue un bon début pour s'assurer que les initiatives d'éducation en situation d'urgence constituent une base solide pour reconstruire un pays après un conflit ou une catastrophe.

Mise en œuvre : promotion et utilisation des normes minimales

- Lorsque les normes minimales ont été lancées en décembre 2004, en Afrique du Sud, lors de la Seconde Consultation Mondiale Inter Agences de l'INEE sur l'éducation en situation d'urgence et de début de reconstruction, l'INEE s'est engagée à prendre en charge la promotion, la formation, le pilotage, le suivi et l'évaluation des normes minimales sur une base consultative. Au cours de l'année 2005, la coordonnatrice des normes minimales au sein de l'INEE a travaillé en étroite collaboration avec les membres et les partenaires de l'INEE sur l'introduction, la distribution et la promotion des normes minimales à travers le monde. Afin de soutenir ce processus, le Groupe de Travail a élaboré une série de thèmes de discussion, avec présentations PowerPoint et d'autres supports promotionnels (tous disponibles sur le site Web de l'INEE) pour les actions de promotion et de justification entreprises par les membres. L'INEE fait également traduire le manuel en arabe, en espagnol et en français, alors que des membres de l'INEE ont spontanément offert de le traduire en bahasa indonésien, en japonais et en portugais.
- Au cours du printemps 2005, l'INEE a procédé à une première évaluation sur le degré de sensibilisation, l'utilisation et la pertinence des normes minimales auprès des partenaires afin d'aider la promotion, la formation, le pilotage, le suivi et l'évaluation. Les réactions enregistrées entre avril et juin 2005 ont révélé que les normes minimales étaient utilisées couramment dans plus de 60 pays ; le Groupe de travail a en outre reçu des douzaines d'exemples sur leur utilisation positive et leur pertinence dans la planification de projets, l'évaluation, la conception, la mise en œuvre et le suivi de programmes partout dans le monde. Voici quelques exemples² de la manière dont les normes minimales sont vulgarisées et utilisées dans le monde afin d'améliorer la qualité, l'accès et la responsabilité de l'éducation.

□ Contrôle, suivi et évaluation

- L'une des principales leçons tirées de notre expérience lors de l'utilisation des normes minimales est que **l'évaluation participative des besoins** garantit l'acceptation, la participation et le contrôle des activités et des programmes. (CARDI, Indonésie)

²Les citations proviennent d'utilisateurs des normes minimales ; l'INEE a mis en gras certaines parties afin de les mettre en évidence.

- Les normes permettent de **définir les critères de qualité nécessaires pour le suivi de l'amélioration de la qualité de l'enseignement** dans les écoles financées par le RET. (RET Pakistan)
- **La feuille d'évaluation s'est avérée particulièrement utile**, et nous l'avons utilisée lors de l'évaluation des besoins pour l'éducation d'urgence. Cela nous a permis de créer un outil que nous pouvons utiliser lors de **l'évaluation des besoins en tant que priorité d'un programme**. (IRC/CARDI Aceh, Indonésie)
- Nous utilisons les normes minimales dans notre programme en comparant nos activités aux MSEE **afin de les évaluer et de les améliorer**. (NRC-RD Congo)
- Les normes nous permettent **de maintenir l'équilibre au niveau du ratio élèves/enseignant et d'organiser des réunions de sensibilisation de la communauté afin d'encourager ses membres à y participer activement**. (IRC Kenya)
- Les normes minimales, les indicateurs et les notes d'orientation sont utiles et constituent un **outil de suivi et d'évaluation** des avancées du projet éducatif. Ils fournissent au projet **un cadre de travail permettant d'analyser son impact** sur les populations affectées. (IRC Uganda)
- Nous avons adapté **les MSEE afin de les utiliser dans le cadre du contrôle de la qualité et de la sécurité des écoles**, en employant une approche basée sur les droits afin de développer les capacités de l'école et de la communauté à instaurer l'équité au niveau de l'éducation de base. (UNICEF Zimbabwe)

□ **Planification et préparation**

- J'utilise les Normes minimales comme document de référence **pour élaborer le plan de secours de l'UNESCO et de l'ONU pour l'éducation d'urgence au Népal**. (UNESCO Népal)
- Le bureau utilise les normes minimales dans **l'élaboration d'un programme d'enseignement pour la formation continue** des enseignants Afghans réfugiés au Pakistan. (UNESCO Islamabad)
- Cet outil est excellent et nous **comptons l'adapter aux programmes sur le VIH/SIDA, les aptitudes liées à la vie courante, l'éducation des orphelins et des autres enfants vulnérables et celle des filles, dans des écoles de qualité prenant en compte les besoins des enfants**. (UNICEF Zimbabwe)

□ **Formation**

- CARE Burundi a utilisé les MSEE au cours d'une **séance de formation sur la gestion du cycle de projet et le genre**. Nous nous sommes tournés vers la communauté pour discuter de ces indicateurs avec les participants au projet. Cela permet de faire participer la communauté afin d'ajuster certains indicateurs et de les approuver. (CARE Burundi)
- Nous avons utilisé les normes minimales comme **outil de formation pour renforcer les capacités de gestion des encadreurs**. (RET Pakistan)

□ **Renforcement des capacités des Ministères de l'Education**

- Notre bureau utilise ces normes dans la planification et l'élaboration des politiques et des projets, en particulier pour toutes nos activités liées **au renforcement des capacités du Ministère de l'Education irakien**. (Bureau de l'UNESCO en Irak, Amman)
- Dans le cadre de la préparation du processus actuel de suivi du secteur, où l'UNESCO apporte **son soutien technique au Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur (MEES)**, certaines normes minimales telles que "Accès

à l'éducation et environnement d'apprentissage" et "Politique éducative et coordination", ont été introduites. (UNESCO Ramallah)

- Les MSEE sont très utiles dans le cadre de notre mission **d'assistance au Ministère de l'Education nationale indonésien dans son soutien à l'éducation communautaire et à l'intégration des enseignants** dans la phase de reconstruction des zones d'Aceh et du Nord de Sumatra dévastées par le tsunami. Nous l'utilisons pour orienter nos homologues dans la mise en place d'une éducation de base. (UNESCO Jakarta)
 - **Plaidoyer en faveur des normes**
- Les normes minimales constituent **un cas de référence concret et le parfait outil pour défendre une cause, que le CIDA consulte lors de l'élaboration de ses politiques et de ses enquêtes stratégiques**. Les normes minimales ont permis d'attirer davantage l'attention sur la nécessité d'aborder le problème de l'éducation en situations d'urgence au niveau des organismes et des pouvoirs publics. Grâce en partie à notre implication dans ce domaine, le gouvernement canadien a donné une grande visibilité à l'éducation en situation d'urgence en en faisant l'une de ses quatre priorités en matière d'éducation dans sa Déclaration de politique internationale. (Agence canadienne pour le développement international (ACDI))
- Je me sers des **normes pour sensibiliser les gens et lancer un plaidoyer en leur faveur** lors des rencontres inter agences, des forums régionaux et des séances internationales de formation sur l'aide humanitaire. (Artistes pour l'Humanité, RD Congo)
- Le manuel sur les normes minimales est très demandé. Dans les quatre mois qui ont suivi sa sortie, la totalité des 7.500 exemplaires a été envoyée aux quatre coins du globe. 10.000 copies supplémentaires ont été commandées et distribuées entre mai et juin 2005. La distribution, la promotion et l'utilisation de ce document à une telle échelle reflètent l'intérêt croissant que les agences d'aide humanitaire portent à l'éducation d'urgence, un intérêt qui dépasse le stade même des normes minimales. En effet, le processus d'élaboration des normes minimales a accru et renforcé le degré d'implication des particuliers et des agences, y compris les bailleurs de fonds, dans ce domaine.
- Les membres de l'INEE ont reconnu que le développement des normes minimales ne suffisait pas et qu'il fallait que l'engagement de qualité, d'accès et de responsabilité soit concrétisée dans la pratique humanitaire grâce à la diffusion et à la promotion, à un débat permanent et la mise en œuvre de ces normes. Ainsi, le Groupe de travail de l'INEE sur les normes minimales d'éducation en situations d'urgence (le Groupe de travail) a été remanié afin de faciliter la mise en œuvre des normes minimales en 2005-2007. Ce Groupe de travail comprend quatorze ONG, trois agences des Nations Unies et trois représentants de gouvernements et il compte des membres en Afrique, en Asie, en Amérique latine, en Amérique du Nord et en Europe : l'Académie pour le développement éducatif, BEFARe, CARE India, CARE USA, AVSI, le Catholic Relief Services, la Foundation for the Refugee Education Trust, la Fundación Dos Mundos, le GTZ, le Comité international de sauvetage, le Ministère français de l'Education, le Norwegian Church Aid, le Conseil norvégien pour les réfugiés, Save the Children USA, l'UNESCO, le HCR, l'UNICEF, l'USAID, le Windle Trust et World Education.

- Le Groupe de travail a pour objectif final d'utiliser les normes minimales pour améliorer la qualité de l'éducation et faciliter l'accès à l'éducation dans les situations d'urgence, de crises et de début de reconstruction, tout en responsabilisant davantage ceux qui dispensent ces services. Pour atteindre cet objectif, le Groupe de travail facilitera la promotion, la formation, le pilotage, le suivi et l'évaluation des Normes minimales selon un schéma intégré qui rendrait possible un processus dynamique, consultatif et transparent. Il procédera à une vaste diffusion et promotion des Normes minimales auprès des principales cibles visées par le plaidoyer, à savoir les donateurs, le personnel éducatif et les travailleurs humanitaires, les pouvoirs publics, les enseignants et autres personnels du même secteur, les parents et/ou les représentants des élèves et les universitaires. Des supports pédagogiques seront élaborés et pilotés en 2005 et une série d'ateliers régionaux de formation de formateurs auront lieu en 2005 et en 2006. Le Groupe de travail va également superviser un programme de recherche destiné à évaluer l'utilisation et l'impact des Normes minimales et à faciliter leur révision.

- L'INEE encourage toutes les organisations et particuliers à prendre part à la promotion et à la mise en œuvre des normes minimales. Venez adhérer à l'INEE si vous n'en êtes pas encore membre et/ou prendre contact avec la Coordonnatrice des normes minimales (minimumstandards@ineesite.org) si vous avez des idées sur la manière dont vous et/ou votre organisation pouvez vous impliquer. Pour télécharger sans attendre le manuel des *Normes minimales d'éducation en situations d'urgence, de crises et de début de reconstruction* au format pdf ou pour en commander un exemplaire, rendez vous sur le site Web de l'INEE (http://www.ineesite.org/standards/order_msee.asp).